Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l`entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **IW-EPOXY FLUID Part.B**

Dénomination **--**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: **IDEAL WORK SRL**

Adresse: **Via Kennedy, 52**

Localité et Pays: **31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**
Italie
tél. 0039 423/4535
fax 0039 423 /748429

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: **sicurezza@idealwork.it**

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Centre antipoison de :
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers
4 Rue Larrey - Angers
Téléphone: +33 2 41 35 33 30
Fax: +33 2 41 35 55 07
Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d`ingestion.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Corrosion cutanée, catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

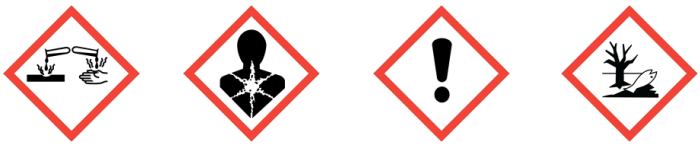

Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H302	Nocif en cas d`ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l`environnement.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à local / régional / national /international

Contient:	2-pipérazine-1-yléthylamine Trimethylhexamethylenediamine
	1,3-Cyclohexanedimethanamine
	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
	Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
	Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
	Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

2.3. Autres dangers
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
Informations non pertinentes

3.2. Mélanges
Contenu:

Identification	**x = Conc. %**	**Classification 1272/2008 (CLP)**
Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia		
CAS 39423-51-3	10 ≤ x < 30	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 2 H411
CE 500-105-6		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119556886-20		
Alcool benzylique		
CAS 100-51-6	10 ≤ x < 30	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319
CE 202-859-9		
INDEX 603-057-00-5		
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
CAS 2855-13-2	5 ≤ x < 25	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE 220-666-8		
INDEX 612-067-00-9		
Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.		

CAS 38294-64-3	5 ≤ x < 25	Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE 500-101-4		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119965165-33		
Trimethylhexamethylenediamine		
CAS 25513-64-8	5 ≤ x < 25	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Skin Sens. 1A H317
CE 247-063-2		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119560598-25		
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.		
CAS 1065336-91-5	5 ≤ x < 10	Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE 915-687-0		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119491304-40		
1,3-Cyclohexanedimethanamine		
CAS 2579-20-6	5 ≤ x < 10	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Skin Corr. 1A H314, Aquatic Chronic 3 H412
CE 219-941-5		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119543741-41		
Alcool benzylique		
CAS 100-51-6	1 ≤ x < 5	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319
CE 202-859-9		
INDEX 603-057-00-5		
N° Reg. 01-2119492630-38		
2-pipérazine-1-yléthylamine		
CAS 140-31-8	1 ≤ x < 3	Repr. 2 H361, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 4 H302, STOT RE 1 H372, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE 205-411-0		
INDEX 612-105-00-4		
N° Reg. 01-2119471486-30		
Hydrocarbures aromatiques c8		
CAS 90989-38-1	0,1 ≤ x < 0,6	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335
CE 292-694-9		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119486136-34		

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l`eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.
INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.
INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l`air libre loin du lieu de l`accident. En cas d`arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Informations non disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d`extinction sont les suivants
: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n`ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l`arrêt de la fuite.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers
INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Endiguer la fuite en l'absence de danger.
Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utiliser un appareil anti-déflagration. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l`aide d`un matériau absorbant inerte.
Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques
D`éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l`élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l`utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Informations non disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

FIN

Suomi	HTP-arvot 2012. Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet - Sosiaali- ja terveysministeriön julkaisuja 2012:5

LVA

Latvija	Ķīmisko vielu aroda ekspozīcijas robežvērtības (AER) darba vides gaisā 2012

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,004	mg/l
Valeur de référence en eau de mer		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,02	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,002	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,002	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation				3,48 mg/m3				14 mg/m3
Dermique				0,8 mg/kg bw/d				1,6 mg/kg bw/d

Alcool benzylique

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
HTP	FIN	45	10		
RV	LVA	5			

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,1	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	5,27	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,527	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	2,3	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	39	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,456	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	20 mg/kg bw/d	VND	4 mg/kg bw/d				
Inhalation	VND	27 mg/m3	VND	5,4 mg/m3	VND	110 mg/m3	VND	22 mg/m3
Dermique	VND	20 mg/kg bw/d	VND	4 mg/kg bw/d	VND	40 mg/kg bw/d	VND	8 mg/kg bw/d

Trimethylhexamethylenediamine

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,102	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,01	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,622	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,062	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,315	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	72	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	10	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,05 mg/kg bw/d				

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,011 mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,001 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,046 mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,005 mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,111 mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10 mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	1 mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,003 mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,05 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,175 mg/m3				0,98 mg/m3
Dermique				0,05 mg/kg bw/d				0,14 mg/kg bw/d

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,06 mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,006 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	5,784 mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,578 mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,23 mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	3,18 mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,121 mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	0,526 mg/kg bw/d				
Inhalation					0,073 mg/m3	VND	0,073 mg/m3	VND

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,002	mg/l
Valeur de référence en eau de mer		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,05	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,11	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,21	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,5 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,87 mg/m3				3,53 mg/m3
Dermique				1 mg/kg bw/d				2 mg/kg bw/d

1,3-Cyclohexanedimethanamine

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,033	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,003	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation							0,00974 mg/m3	

Alcool benzylique

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
HTP	FIN	45	10		
RV	LVA	5			

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,1	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	5,27	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,527	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	2,3	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	39	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,456	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	20 mg/kg bw/d	VND	4 mg/kg bw/d				
Inhalation	VND	27 mg/m3	VND	5,4 mg/m3	VND	110 mg/m3	VND	22 mg/m3

Dermique	VND	20 mg/kg bw/d	VND	4 mg/kg bw/d	VND	40 mg/kg bw/d	VND	8 mg/kg bw/d

2-pipérazine-1-yléthylamine

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,058	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,006	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	215	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	21,5	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,58	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	250	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation					80 mg/m3	10,6 mg/m3	0,015 mg/m3	10,6 mg/m3
Dermique							0,006	3,33 mg/kg bw/d

Hydrocarbures aromatiques c8

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,327	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1,6 mg/kg bw/d				
Inhalation	870 mg/m3	174 mg/m3		14,8 mg/m3	870 mg/m3	289 mg/m3		77 mg/m3
Dermique				108 mg/kg bw/d				180 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d`urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d`exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d`accumulation importante dans

l`organisme. Gérer l`utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

PROTECTION DES MAINS
Se protéger les mains à l`aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l`eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d`un risque d`exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d`absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d`une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d`un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d`utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L`utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l`exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d`urgence, faire usage d`un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d`un respirateur à prise d`air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d`appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l`environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	jaune paille
Odeur	d'amine
Seuil olfactif	Non disponible
pH	11,6
Point de fusion ou de congélation	Non disponible
Point initial d`ébullition	Non disponible
Intervalle d`ébullition	Non disponible
Point d`éclair	> 60 °C
Taux d`évaporation	Non disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible
Limite super.d'inflammab.	Non disponible
Limite infer.d'explosion	Non disponible
Limite super.d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,00
Solubilité	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d`auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	300 - 400 cP (Brookfield, 20°C)
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) : 0,54 % - 5,38 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Alcool benzylique
Avec strong chauffage former des mélanges detonant avec l'air..

Trimethylhexamethylenediamine
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
Pas de numero disponible.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.
Pas de numero disponible.

1,3-Cyclohexanedimethanamine
Pas de numero disponible.

Alcool benzylique
Avec strong chauffage former des mélanges detonant avec l'air..

2-pipérazine-1-yléthylamine
Pas de numero disponible.

Hydrocarbures aromatiques c8
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Alcool benzylique
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Trimethylhexamethylenediamine
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

1,3-Cyclohexanedimethanamine
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Alcool benzylique
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

2-pipérazine-1-yléthylamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Hydrocarbures aromatiques c8
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Alcool benzylique
Risque d`explosion au contact de: agents oxydants,acide bromhydrique,fer.
Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: agents oxydants,acide bromhydrique,fer.

Trimethylhexamethylenediamine
Réagit violemment avec: acides,agents oxydants forts.

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.
Peut réagir violemment avec: acides,agents oxydants forts.

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

1,3-Cyclohexanedimethanamine
Pas de numero disponible.

Alcool benzylique
Risque d`explosion au contact de: agents oxydants,acide bromhydrique,fer.
Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: agents oxydants,acide bromhydrique,fer.

2-pipérazine-1-yléthylamine
Pas de numero disponible.

Hydrocarbures aromatiques c8
Éviter l`exposition à: chaleur,hautes températures,flammes nues,sources de chaleur,sources d'ignition.

10.4. Conditions à éviter
Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
Pas de numero disponible.

Alcool benzylique
Éviter l`exposition à: chaleur.

Trimethylhexamethylenediamine
Éviter l`exposition à: chaleur.

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
Éviter l`exposition à: hautes températures.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Éviter le contact avec: acides forts,agents oxydants forts.
Éviter l`exposition à: chaleur,sources de chaleur.

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.
Pas de numero disponible.

1,3-Cyclohexanedimethanamine

Pas de numero disponible.

Alcool benzylique
Éviter l`exposition à: chaleur.

2-pipérazine-1-yléthylamine
Éviter l`exposition à: hautes températures.
Éviter le contact avec: oxydes de carbone.

Hydrocarbures aromatiques c8
Éviter l`exposition à: flammes libre, Ne pas fumer

10.5. Matières incompatibles
Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
Éviter le contact avec: acides.

Alcool benzylique
Attaque différents types de matières plastiques.

Trimethylhexamethylenediamine
Éviter le contact avec: acides forts,agents oxydants forts.

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
Incompatible avec: acides forts,agents oxydants forts,bases fortes.
Éviter le contact avec: aluminium,cuivre.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Éviter le contact avec: acides forts,bases fortes,forts oxydants.

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.
Éviter le contact avec: acides forts,agents oxydants forts,bases fortes.

1,3-Cyclohexanedimethanamine
Éviter le contact avec: acides minéraux,agents oxydants forts.

Alcool benzylique
Attaque différents types de matières plastiques.

2-pipérazine-1-yléthylamine
Éviter le contact avec: acides,agents oxydants,aldéhydes,alcools,acrylates,hydrocarbures halogénés,cétones,nitrates,métaux.

Hydrocarbures aromatiques c8
Éviter le contact avec: acides forts,agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
Par décomposition, dégage: anhydride carbonique,monoxyde de carbone,oxydes d'azote.

Alcool benzylique
Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Trimethylhexamethylenediamine
Par décomposition, dégage: ammoniac.

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.
Par décomposition, dégage: oxydes d'azote,oxydes de carbone.
Chauffé au point de décomposition, émet: fumées toxiques.
Chauffé au point de décomposition, émet: ammoniac.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Chauffé au point de décomposition, émet: oxydes de carbone,oxydes d'azote,fumées toxiques.
Par décomposition, dégage: ammoniac.

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

1,3-Cyclohexanedimethanamine
Pas de numero disponible.

Alcool benzylique
Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

2-pipérazine-1-yléthylamine
Par décomposition, dégage: amines,éthylènediamine,ammoniac.

Hydrocarbures aromatiques c8
Chauffé au point de décomposition, émet: oxydes de carbone,fumées toxiques,aldéhydes,cétones.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations non disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables
Informations non disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Informations non disponibles

Effets interactifs
Informations non disponibles

TOXICITÉ AIGUË
LC50 (Inhalation) du mélange: > 20 mg/l
LD50 (Oral) du mélange: 957 mg/kg
LD50 (Dermal) du mélange: > 2000 mg/kg

Alcool benzylique
LD50 (Or.) 1620 mg/kg male rat
LD50 (Der) 2000 mg/kg rabbit
LC50 (Inh) > 4,178 mg/l/4h male/female rat

Alcool benzylique
LD50 (Or.) 1620 mg/kg male rat
LD50 (Der) 2000 mg/kg rabbit
LC50 (Inh) > 4,178 mg/l/4h male/female rat

2-pipérazine-1-yléthylamine
LD50 (Or.) 2097 mg/kg male rat
LD50 (Der) 866 mg/kg male rabbit

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
LD50 (Or.) 1030 mg/kg male rat
LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat

Trimethylhexamethylenediamine
LD50 (Or.) 910 mg/kg male rat

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia
LD50 (Or.) 550 mg/kg female rat
LD50 (Der) > 1000 mg/kg male/female rat

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.
LD50 (Or.) 3230 mg/kg male/female rat
LD50 (Der) 3170 mg/kg male/female rat

1,3-Cyclohexanedimethanamine
LD50 (Or.) > 300 mg/kg female rat
LD50 (Der) 1700 mg/kg rabbit

Hydrocarbures aromatiques c8
LD50 (Or.) 3523 mg/kg male rat
LD50 (Der) 12126 mg/kg male rabbit

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE
Corrosif pour la peau

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE
Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE
Risque présumé d'effets graves pour les organes

DANGER PAR ASPIRATION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Alcool benzylique	
LC50 - Poissons	460 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	230 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	700 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Crustacés	51 mg/l Daphnia magna

Alcool benzylique	
LC50 - Poissons	460 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	230 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	700 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Crustacés	51 mg/l Daphnia magna

2-pipérazine-1-yléthylamine	
LC50 - Poissons	2190 mg/l/96h Pimephales promelas

EC50 - Crustacés	58 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1000 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50 - Poissons	110 mg/l/96h Leuciscus idus
EC50 - Crustacés	388 mg/l/48h Chaetogammarus marinus
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	37 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus
NOEC Chronique Crustacés	3 mg/l Daphnia magna

Trimethylhexamethylenediamine

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	43,5 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	> 10,9 mg/l Danio rerio
NOEC Chronique Crustacés	1,02 mg/l Daphnia magna

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	13 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	3,2 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

LC50 - Poissons	0,9 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,68 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

1,3-Cyclohexanedimethanamine

LC50 - Poissons	130 mg/l/96h Leuciscus idus
EC50 - Crustacés	33,1 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	29,7 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

Hydrocarbures aromatiques c8

LC50 - Poissons	2,6 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	4,36 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcool benzylique

Solubilité dans l'eau	très soluble 40000 mg/l
Rapidement dégradable	95 - 97 % 21 d

Alcool benzylique

Solubilité dans l'eau	très soluble 40000 mg/l
Rapidement dégradable	95 - 97 % 21 d

2-pipérazine-1-yléthylamine

NON rapidement dégradable

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Solubilité dans l'eau	miscible > 492000 mg/l
NON rapidement dégradable	8 % 28 d

Reaction Product of Bisphenol A diglycidylether (BADGE) with IPDA.

Solubilité dans l'eau	très soluble 22180 mg/l
NON rapidement dégradable	0 % 28 d

Trimethylhexamethylenediamine

Solubilité dans l'eau	miscible > 476000 mg/l
NON rapidement dégradable	7 % 28 d

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia

Solubilité dans l'eau	très soluble 562000 mg/l
NON rapidement dégradable	< 5 % 28 d

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

Solubilité dans l'eau	légèrement soluble 29,8 mg/l
Inhéremment dégradable	38 % 28 d

1,3-Cyclohexanedimethanamine

Solubilité dans l'eau	très soluble > 1000000 mg/l
NON rapidement dégradable	29 % 28 d

Hydrocarbures aromatiques c8

Solubilité dans l'eau	modérément soluble 146 mg/l
Rapidement dégradable	87,8 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

BCF	9,7

1,3-Cyclohexanedimethanamine

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,78

Hydrocarbures aromatiques c8

BCF	> 5,5

12.4. Mobilité dans le sol

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Coefficient de répartition : sol/eau	2,97

Trimethylhexamethylenediamine

Coefficient de répartition : sol/eau	1,4

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate.

Coefficient de répartition : sol/eau	5,31

1,3-Cyclohexanedimethanamine

Coefficient de répartition : sol/eau	1473

Hydrocarbures aromatiques c8

Coefficient de répartition
: sol/eau 2,73

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes
Informations non disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
Au transport des déchets peut être applicable l`ADR.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
IMDG: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
IATA: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8
IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8
IATA: Classe: 8 Etiquette: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Environmentally Hazardous
IMDG: Marine Pollutant
IATA: NO

Pour le transport aérien, le marquage de danger pour l`environnement est obligatoire uniquement pour les n° ONU 3077 et 3082.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (E)
	Special Provision: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantitè maximale: 30 L	Mode d'emballage: 855
	Pass.:	Quantitè maximale: 1 L	Mode d'emballage: 851
	Instructions particulières:	A3, A803	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Informations non pertinentes

Code d'homologation réservoir en plastique 3H1/Y1.8/280/17 – **5 KG**

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)
Aucune

Substances sujettes à l`obligation de notification d`exportation Reg. (CE) 649/2012 :
Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :
Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :
Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:
Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3

Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d`ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d`ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP

- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d`exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
- TWA: Limite d`exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l`utilisation de produits chimiques.